

DECRET N° 2003-183 DU 30 MAI 2003

Portant approbation du budget prévisionnel
du Centre de Promotion des Investissements
(CPI) pour l'exercice 2003.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du gouvernement et le décret n° 2002-082 du 20 février 2002 qui l'a modifié ;
- Vu** le décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2001-443 du 05 novembre 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de la Prospective et du Développement ;
- Vu** le décret n° 99-514 du 05 novembre 1999 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie ;
- Vu** le décret n° 98-298 du 20 juillet 1998 portant création du Centre de Promotion des Investissements (CPI) et approbation de ses statuts et le décret n° 2000-338 du 14 juillet 2000 qui l'a modifié ;

Sur rapport du Ministre d'Etat Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de la Prospective et du Développement ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 07 mai 2003 ;

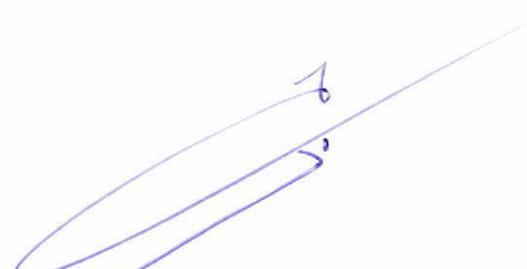
D E C R E T E :

Article 1^{er} : Est approuvé, le budget prévisionnel du Centre de Promotion des Investissements (CPI) pour l'exercice 2003 tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel

Fait à Cotonou, le 30 mai 2003

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,


Pierre OSHO.-
Ministre intérimaire

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,


Grégoire LAOUROU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PD 4 MFE
4 MAEP 4 AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-
DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-
ENAM-FADSEP 3 UNIPAR-FDSP 0 JO 1.